



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23090473

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

30 JUN 2023

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0466 677 787

Nom

(en entier) : **BIERMANS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Président Roosevelt, 122 - 5060 SAMBREVILLE**

Objet de l'acte : **PROJET DE FUSION**

Les administrateurs de la SA « Biermans » et de ses filiales détenues à 100% ont décidé de soumettre le présent projet de fusion commun, à leurs assemblées générales respectives et ce conformément à l'article 12 :50 du Code des Sociétés et des Associations (ci-après dénommé CSA).

La SA « Biermans » sera au moment de l'opération titulaire de 100% des actions de chacune des sociétés absorbées.

I.DESCRPTION DE LA FUSION

Il est envisagé que la SA "Biermans" absorbe les sociétés SRL « L&T Invest », SRL « Lardinois », SA « Pompes Funèbres Moraux & fils » et SRL « Anne Thoron » dans le cadre d'une opération assimilée à une fusion par absorption, conformément à l'article 12:7 du CSA. Cette opération aura pour effet le transfert, par suite d'une dissolution sans liquidation desdites sociétés, de l'intégralité de leur patrimoine respectif, activement et passivement à SA "Biermans".

Outre le fait que l'ensemble des actions des sociétés absorbées participant à la fusion soient réunies au sein d'une même entité juridique, la SA "Biermans", nous désirons attirer votre attention sur l'avantage juridique, financier et économique de cette opération qui trouve sa source dans un besoin de rationalisation et de simplification de la gestion ainsi qu'une simplification de la structure technique et administrative.

Le maintien de 4 sociétés avec un actionariat identique ne se justifie plus. La fusion permettra également d'une part, de supprimer des frais de fonctionnement récurrents, et d'autre part, de donner une meilleure visibilité du patrimoine aux banques et aux tiers.

Il a été décidé en conséquence de procéder à la fusion par absorption de toutes les sociétés filiales détenues à 100% par la SA "Biermans".

Les administrateurs de la société absorbante et des sociétés absorbées s'engagent réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et fixent par la présente le projet de fusion qui sera soumis à l'approbation des assemblées générales respectives des sociétés appelées à fusionner.

Il est à noter que la fusion envisagée n'a pas pour objectif d'aliéner les actions des sociétés participant à l'opération de fusion.

Enfin, l'opération envisagée n'est pas motivée par des raisons fiscales.

II.MENTIONS PREVUES A L'ARTICLE 12 :50 du CSA

A.Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion

1)Les sociétés à absorber :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

A-La SRL « L&T Invest »

La SRL "L&T Invest", dont le siège social est établi à Rue Barthélemy Molet 29 à 5060 SAMBREVILLE, laquelle est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0807.962.191.

Cette société a été constituée en date du 21 novembre 2008, sous la dénomination "L&T Invest", et publiée aux annexes du Moniteur Belge du 25/11/2008 sous le numéro 0187411.

L'objet social de la SRL "L&T Invest", est principalement l'achat, la vente, l'échange, la construction, la reconstruction, la location, la gérance et le leasing immobilier de tous immeubles bâtis ainsi que l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, l'exploitation, la location et l'affermage de tous immeubles non bâtis.

Le capital social s'élève actuellement 60.000 € et est représenté par 600 actions sans désignation de valeur nominale. Ces actions sont à ce jour entièrement détenues par la SA « Biernans ».

B-La SRL « Lardinois » en abrégé LDS

La SRL "Lardinois", dont le siège social est établi à Avenue Président Roosevelt, n°126 à 5060 SAMBREVILLE, laquelle est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0425.105.072.

Cette société a été constituée le 28 décembre 1983, sous la dénomination "Lardinois".

Les statuts de SRL "Lardinois" ont été modifiés pour la dernière fois et publiés aux annexes du Moniteur Belge du 03/04/2023, sous le numéro 23045584.

L'objet social de la SRL "Lardinois", est principalement l'entreprise de Pompes Funèbres, le montage et la location de chapelles ardentes; l'achat, l'échange, la vente, le leasing, la prise en location ou en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines et de manière générale, de tous biens immobiliers; la constitution d'un patrimoine tant immobilier que mobilier en vue de le faire fructifier au sens le plus large du terme.

Les capitaux propres indisponibles s'élèvent actuellement à 20.000 € et est représenté par 600 actions sans désignation de valeur nominale. Ces actions sont à ce jour entièrement détenues par la SA « Biernans ».

C-La SA « Pompes Funèbres Moraux & Fils »

La SA "Pompes Funèbres Moraux & Fils", dont le siège social est établi à Avenue Président Roosevelt 126 à 5060 SAMBREVILLE, laquelle est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0424.970.955.

Cette société a été constituée, sous la dénomination "Pompes Funèbres Moraux & Fils", et publiée aux annexes du Moniteur Belge du 01/01/1984 sous le numéro 0078-17

Les statuts de SA "Pompes Funèbres Moraux & Fils" ont été modifiés pour la dernière fois et publiés aux annexes du Moniteur Belge du 10/05/2019, sous le numéro 19063546.

L'objet social de la SA "Pompes Funèbres Moraux & Fils", a principalement pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement aux travaux de charpenterie, menuiserie, menuiserie métallique, plomberie, zinguerie, marbrerie, et entreprises de pompes funèbres en général, en ce compris les transports funèbres, les soins somatiques et/ou l'embaumement des dépouilles mortelles, ainsi que l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous articles et objets funéraires, fleurs, articles d'ameublement, lustrerie, éclairage, articles cadeaux en général, ainsi que articles et armes de chasse.

Le capital s'élève actuellement à 61.973 € et est représenté par 250 actions. Ces actions sont à ce jour entièrement détenues par la SA « Biernans ».

D-La SRL « Anne Thoron »

La SRL "Anne Thoron", dont le siège social est établi à Avenue Président Roosevelt 126 à 5060 SAMBREVILLE, laquelle est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0432.893.875.

Cette société a été constituée le 4 janvier 1988, sous la dénomination "Anne Thoron", et publiée aux annexes du Moniteur Belge du 23/01/1988 sous le numéro 880123-543

Les statuts de SRL "Anne Thoron" ont été modifiés pour la dernière fois et publiés aux annexes du Moniteur Belge du 2/2/2004, sous le numéro 04020603.

L'objet social de la SRL "Anne Thoron", a principalement pour objet le commerce de détail de chaussures.

Le capital s'élève actuellement à 32.500 € et est représenté par 1500 actions sans désignation de valeur nominale. Ces actions sont à ce jour entièrement détenues par la SA « Biermans ».

2) La SA absorbante :

La société absorbante est la SA "Biermans", dont le siège social est établi Avenue Président Roosevelt n°122 à 5060 SAMBREVILLE, laquelle est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0466.677.787.

Cette société a été constituée le 30 juillet 1999, sous la dénomination "Biermans-Mercier Et Fils", et publiée aux annexes du Moniteur Belge du 18/08/1999 sous le numéro 990818-195.

Les statuts de la SA "Biermans" ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois publiés aux annexes du Moniteur Belge du 2/04/2020, sous le numéro 20048656.

L'objet social de la SA "Biermans" est principalement toutes opérations d'achat, de vente, d'échange, de leasing, d'aliénation partielle ou totale, de promotion, d'entretien, de construction, de réparation, de location, d'exploitation, de gestion, de mise en valeur, de lotissement de tous immeubles ou parties diverses ou indivisées d'immeubles généralement quelconques.

Le capital s'élève actuellement à 61.973,38 € et est représenté par 250 actions sans désignation de valeur nominale.

B.Date à partir de laquelle les opérations des sociétés absorbées seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante

Les opérations des sociétés à absorber seront du point de vue comptable considérées comme accomplies pour compte de la société absorbante, la SA « Biermans » à partir du 1er avril 2023.

1) Droits spéciaux

Non applicable

2) Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner

Aucun avantage n'est accordé aux administrateurs des sociétés absorbées ni aux administrateurs de la société absorbante.

3) Absence de rapport d'échange

Compte tenu du fait que la société absorbante détient cent pour cent (100%) des actions des sociétés absorbées, suivant application de l'article 12:57, aucune part de la société absorbante ne pourra être attribuée en échange des actions des sociétés absorbées.

L'article 12:7 du code des sociétés et des associations prévoit que cette opération est assimilée à une fusion par absorption, mais dispense les organes de gestion et le réviseur d'établir leurs rapports en l'absence de rapport d'échange, l'article 12:50 du code des sociétés et des associations applicable aux opérations assimilées à la fusion, ne reprenant pas les obligations des articles 12 :25 et 12 :26 du code des sociétés et des associations.

En conséquence, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange entre les actions de la SA "Biermans" et les actions des différentes sociétés absorbées.

4) Régime comptable et fiscal.

Sur le plan comptable, la fusion sera réalisée avec effet au 1er avril 2023 sous le régime de la continuité comptable sur base des états intermédiaires établis en date du 31 mars 2023 pour chacune des sociétés participant à la fusion.

La fusion par absorption à intervenir répondra aux exigences visées aux articles 117 et 120 du Code des droits d'enregistrement et aux articles 183 bis, 211 et 212 du Code des Impôts sur les Revenus 1992, ainsi qu'aux articles 11 et 18 § 3 du Code de la TVA.

L'objectif de la fusion, tel que décrit ci-dessus, est un motif économique valable au sens de l'article 183 bis du Code des Impôts sur les Revenus 1992.

La fusion sera réalisée en immunisation fiscale tel que prévu par l'article 211 du C.I.R./92.

III. MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

1) Le coût de l'opération sera supporté par la société absorbante.

2) Les soussignés s'engagent réciproquement et mutuellement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion de la manière telle que présentée ci-avant, sous réserve de l'approbation de ce projet par les assemblées générales, en respectant les prescriptions légales.

3) Les soussignés se communiqueront toute information utile de même qu'aux associés de la manière prescrite par les dispositions légales applicables à la présente opération de fusion.

4) Le présent projet sera soumis à l'assemblée générale des administrateurs des sociétés à absorber et de la société absorbante, six semaines au moins après le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

5) Le présent texte est établi le 02/06/2023, en original, chaque version étant équivalente pour chaque société aux fins d'être déposés au greffe du tribunal de commerce compétent.

6) La société donne pouvoir à FISCOGED SRL, représentée par Monsieur Geoffrey DELPORTE ayant son siège Rue de la Vallée, n°69 à 6120 Nalinnes, avec pouvoir de subdélégation, pour effectuer ce dépôt.

Fait à Sambreville, le 02/06/2023

Pour la SA "Biermans", Société absorbante,

NENIN Anne
Déléguée à la gestion journalière

BIERMANS Frédéric
Délégué à la gestion journalière